

Mardi 1^{er} novembre 2005



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 4

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

M. EICHLER
M. SCHULER
M. LAMOUREUX
M^{me} ROWAT

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 3) — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 5) — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act*

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 7) — *Loi sur le règlement des différends portant sur le champ d'exercice des architectes et des ingénieurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Architects and Engineers Scope of Practice Dispute Settlement Act (Various Acts Amended)*

M^{me} MITCHELSON

(N^o 200) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M^{me} ROWAT

(N^o 201) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (droit de visite des grands-parents)/The Child and Family Services Amendment Act (Grandparent Access)*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)

M. AGLUGUB propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

Que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) ignore la dette croissante de notre province, qui excède maintenant 20 milliards de dollars, et qu'il ne se soit pas engagé à adopter une stratégie générale visant à la réduire;

b) n'ait pu arrêter de dépenser de manière effrénée;

- c) n'ait pas présenté de plan visant à corriger la situation selon laquelle le Manitoba est la province canadienne où les impôts et les taxes sont les plus élevés;
- d) ne se soit pas engagé à cesser d'assujettir les résidences et les terres agricoles à la taxe scolaire;
- e) ne se soit pas attaqué au problème des gangs qui prospèrent au Manitoba depuis 1999, notamment en raison de l'établissement des Hell's Angels, des Bandidos, des Mad Cowz et de la mafia africaine;
- f) ne se soit pas attaqué à l'escalade du niveau d'activité des gangs, des crimes violents et des crimes contre la propriété, ni au fait que le Manitoba a été le théâtre de nombreux meurtres et tentatives de meurtre liés aux motards ainsi que du meurtre d'une victime innocente;
- g) n'ait pas mis en place le contingent supplémentaire de policiers promis dans le budget de 2005-2006;
- h) ne se soit pas engagé à ne pas fermer ni à ne pas convertir les hôpitaux ruraux;
- i) n'ait pas su régler le problème lié à la pénurie de médecins, à la fermeture des salles d'urgence et à la réduction de la qualité des soins de santé en régions rurales;
- j) ne se soit pas engagé à réduire la pénurie de médecins à Brandon;
- k) n'ait pas su proposer de stratégie efficace visant à réduire les périodes d'attente croissantes au Manitoba;
- l) n'ait pas examiné la possibilité de conclure, au sein de notre système de soins de santé public à payeur unique, des partenariats entre les secteurs public et privé en vue de la fourniture de services de soins de santé;
- m) ne se soit pas doté d'un plan efficace pour faire face à la menace d'une grippe pandémique;
- n) n'ait pas entamé l'examen de la régionalisation des soins de santé;
- o) n'ait fourni aucun soutien aux Manitobains qui sont forcés de voyager en ambulance pour obtenir des soins de santé non offerts dans leur collectivité et qui doivent rembourser d'énormes factures pour ces transferts, et qu'il n'ait présenté aucune stratégie visant à remédier à cette situation;
- p) n'ait pas su dresser de plan visant à corriger le problème des infrastructures désuètes à Winnipeg et dans toute la province;
- q) ne soit pas venu en aide aux producteurs agricoles affligés par les inondations et incapables de cultiver leurs terres au cours de la saison de croissance actuelle;
- r) n'ait pas mis en place de nouveaux établissements d'abattage deux ans et demi après la crise de l'ESB;

s) n'ait pas ordonné la tenue d'une enquête publique indépendante en vue de l'examen du scandale du Fonds Crocus;

t) n'ait pas réagi face au scandale de la Division scolaire Seven Oaks et qu'il n'ait pas admis avoir mal géré le programme d'apprentissage des adultes de la Division scolaire Morris MacDonald;

u) n'ait pas su résoudre la question de la prime de vie chère des professeurs retraités;

v) n'ait pas su élaborer une stratégie économique à long terme visant à raviver la faible croissance des emplois et à faire du Manitoba une province nantie;

w) n'ait pas su adopter une stratégie à long terme visant à résorber l'exode des Manitobains les plus doués;

x) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle du Comité des comptes publics;

y) n'ait pas su mettre en place une stratégie fiable de financement à long terme de la formation postsecondaire;

z) n'ait pas su prendre des mesures visant à protéger les eaux de la province,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. SANTOS – 9 min)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M. le *ministre* SMITH

(N^o 8) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

M. GERRARD

(N^o 202) — *Loi du bon samaritain/The Good Samaritan Act*

M. GERRARD

(N^o 203) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*